

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER

# Horaires des collectes

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018



RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE GESTION INTÉGRÉE  
DES DÉCHETS  
BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

3075, Nicolas-Perrot, bur. 201  
Bécancour, G9H 3C1

Tél. : 819 294-2999  
Télécopieur : 819 294-2966

[www.rigidbny.com](http://www.rigidbny.com)

aussi sur facebook

**NOUVEAU** Quand vous mettez vos bacs au chemin (récupération et ordures), assurez-vous que les roues soient vers votre maison. *Merci!*

**Ordures**

**Aux 2 semaines** 6 mois par année :  
OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE,  
JANVIER, FÉVRIER, MARS

À chaque semaine pour les autres  
mois (avril à septembre)



**Attention**

**AUX CENDRES CHAUDES**

Afin d'éviter que votre bac s'enflamme ou pire, le camion d'ordures, veuillez laisser refroidir vos cendres au moins 7 jours dans un contenant de métal.

Ensuite, vous devez les mettre dans un sac avant de les mettre dans votre bac.

**Récupération**

**À toutes les semaines**  
toute l'année

## JOURNÉE DES COLLECTES PAR MUNICIPALITÉ

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bécancour	Ste-Cécile-de-Lévrard	Aston-Jonction	La Visitation	<b>Nicolet</b> Boul. Louis-Fréchette vers le fleuve + ouest de la Rivière Nicolet (Nicolet sud)
Ste-Angèle-de-Laval	Ste-Sophie-de-Lévrard	Ste-Eulalie	Baie-du-Febvre	
Wôlinak	Manseau	St-Wenceslas	St-Zéphirin	
Précieux-Sang	Lemieux	Ste-Gertrude	St-Léonard-d'Aston	
St-Grégoire	Ste-Marie-de-Blandford	St-Sylvere	Ste-Perpétue	
	(Lac Rose)	St-Célestin Paroisse	Ste-Monique	Le reste demeure <b>BLANC</b>
	St-Pierre-les-Becquets	St-Célestin Village		
	Gentilly	Grand St-Esprit		

## CALENDRIER DES COLLECTES pour l'année 2018

### POUR LES MUNICIPALITÉS EN BLANC

Les semaines débutant le :

<b>8</b> - 22	JANVIER
5 - 19	FÉVRIER
<b>5</b> - 19	MARS
2 - 9 - 16 - 23 - <b>30</b>	AVRIL
7 - 14 - 21 - 28	MAI
4 - 11 - 18 - 25	JUIN
2 - <b>9</b> - 16 - 23 - 30	JUILLET
6 - 13 - 20 - 27	AOÛT
<b>3</b> - 10 - 17 - 24	SEPTEMBRE
1 - 15 - 29	OCTOBRE
<b>12</b> - 26	NOVEMBRE
10 - 24	DÉCEMBRE

### POUR LES MUNICIPALITÉS EN VERT

Les semaines débutant le :

<b>1</b> - 15 - 29	JANVIER
12 - 26	FÉVRIER
<b>12</b> - 26	MARS
2 - 9 - 16 - 23 - 30	AVRIL
<b>7</b> - 14 - 21 - 28	MAI
4 - 11 - 18 - 25	JUIN
<b>2</b> - 9 - 16 - 23 - 30	JUILLET
6 - 13 - 20 - 27	AOÛT
3 - <b>10</b> - 17 - 24	SEPTEMBRE
8 - 22	OCTOBRE
<b>5</b> - 19	NOVEMBRE
3 - 17 - 31	DÉCEMBRE

**■** = Collecte des encombrants



### Horaires des Fêtes

**La collecte des déchets  
et de la récupération**

devant avoir lieu  
le 25 déc. 2017  
est reportée  
au 26 déc. 2017

devant avoir lieu  
le 1<sup>er</sup> jan. 2018  
est reportée  
au 2 jan. 2018

## Collecte des sapins de Noël

Avant le **11 janvier** allez porter vos sapins dans les sites suivants, en prenant soin d'enlever TOUTES les décorations!

### Bécancour

Stationnement de l'Hôtel de Ville, 1295, Nicolas-Perrot

### Gentilly

Bibliothèque (arrière) 1920, boul. Bécancour

### St-Célestin

Garage municipal 425, rue Ellyson

### St-Grégoire

Stationnement centrale de traitement d'eau 155, avenue Godefroy

Bordure de la rue Noël  
SITE FERMÉ

### St-Léonard-d'Aston

Garage municipal 434, rue de l'Exposition

### Ste-Angèle-de-Laval

Centre de la biodiversité 1800, avenue des Jasmins

### Ville de Nicolet

Édifice des travaux publics 435, Théophile-Saint-Laurent

Aussi : les 9 et 10 janvier, le service des travaux publics ramassera les sapins de porte à porte.

## Vous avez DES RÉSIDUS DE BOIS?

Nous pourrions les collecter **GRATUITEMENT** dans le cadre d'un projet pilote!

Stéphanie Harnois  
Chargée de projets  
stephanie@ccicq.ca  
819-294-6010

Si votre entreprise gère du bois, peu importe la quantité, le type ou la gestion actuelle, contactez-nous au 819-294-6010 pour connaître les possibilités.

## Résidus Domestiques Dangereux

Pour vous départir gratuitement de vos peintures, teintures, laques, vernis, solvants, diluants, décapants, huiles usées, filtres à huile, contenants d'huile vides, antigel, mastic, colle, aérosol, herbicide, piles sèches (petites batteries), mort-aux-rats, cire, débouche tuyau, huile domestique et lampes fluo compactes.

Il est très important de conserver les produits dans leur contenant d'origine. Dans le cas contraire, inscrivez le type de produit sur le contenant. Ne mélangez pas les produits.

*À noter*  
Les bonbonnes de propane de toutes grosseurs NE SONT PLUS ACCEPTÉES

## Horaire des sites permanents de collecte

Pour les clients de la Régie seulement. Service gratuit pour tous les citoyens et NON ACCESSIBLE aux commerces et industries.

MUNICIPALITÉ	HORAIRE	LIEU
Aston-Jonction	3 <sup>e</sup> samedi de chaque mois, de 9 h à 13 h	Garage municipal : 55, rue Blais
St-Pierre-les-Becquets	1 <sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 13 h à 17 h	Derrière la caserne d'incendie 163, route 218
Ste-Marie-de-Blandford	Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30	Édifice municipal : 492, Des Bosquets
St-Zéphirin-de-Courval	1 <sup>er</sup> lundi de chaque mois entre 8 h 30 et 12 h Pour une grande quantité, prendre rendez-vous au 450-564-2188	Arrière de la caserne : 1471, rg St-Pierre
Ville de Bécancour	Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Vendredi de 8 h 30 à 11 h	Garage municipal : 1300, Nicolas Perrot
St-Léonard-d'Aston	1 <sup>er</sup> vendredi de chaque mois, de 9 h à 12 h	Garage municipal : 434, de l'Exposition
Ville de Nicolet	Seulement les 1 <sup>er</sup> mercredis de chaque mois, de 13 h à 16 h	Édifice des travaux publics 435, rue Théophile St-Laurent
Wôlinak	3 <sup>e</sup> dimanche de chaque mois, de 10 h à 14 h	10275, rue Leblanc, Local 109

## LA COLLECTES des ENCOMBRANTS

Aux 2 mois, la même journée que les ordures habituelles

- ▶ Tout ce qui peut entrer dans votre bac doit être mis prioritairement dans le bac lors des collectes normales, à l'exception : pneus, récipients contenant de l'huile ou peinture, produits chimiques, bonbonnes de propane, cendre de poêle encore chaude. Certains produits peuvent causer des dommages importants sur la chaussée et occasionner un incendie dans le camion. Attention aussi de ne pas mettre des matières trop lourdes, par exemple : déchaumage, brique, ciment, etc. **Votre bac à une capacité de 100 kg max.**
- ▶ Si vous n'avez pas assez de place dans votre bac, vous pouvez en mettre les semaines suivantes dans le bac.
- ▶ « **Encombrant** » des déchets volumineux tels que poêles, matelas, sommiers, divers articles métalliques, meubles, divans, portes et fenêtres ne devant pas excéder quatre (4) unités de chacun, et tous autres objets qui n'entrent pas dans un bac mais qui peuvent entrer dans le camion.
- ▶ **Quantité limite** : Garder à l'esprit que le temps de transfert dans le camion doit être court : Évitez la multitude d'objets. Les articles dans une remorque ou dans une boîte de camionnette ne seront pas ramassés.

Profitez-en pour faire du ménage

car pour les autres semaines, on ne ramasse pas ce qui est à côté de votre bac noir, mais vous pouvez avoir 2 bacs noirs lors d'une collecte hebdomadaire (donc, 4 bacs noirs lors d'une collecte aux 2 semaines).

Avant de mettre vos choses aux encombrants, pensez à **Entraide Bécancour (819-294-9222)** qui récupère les électroménagers, meubles et autres, en état d'être revendus.  
Pour la Ville de Bécancour seulement.